

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES A
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. DESPLAT), M. MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIVES

21-32 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 – BUDGET ÉTAT SPÉCIAL SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement.

Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

A - Résultat de fonctionnement	B - Résultat d'investissement	C - Restes à réaliser dépenses d'investissement	D - Restes à réaliser recettes d'investissement	Excédent de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture besoin de financement	Excédent fonctionnement reporté au 002	Excédent investissement reporté au 001
12 752,13 €	158 213,25 €	- 43 428,88 €		114 784,37 €	NÉANT	12 752,13 €	158 213,25 €

Après avis favorable du Conseil Consultatif de Sainte Suzanne, qui s'est réuni le 12 avril 2021,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le 22 AVR. 2021

ID : 064-216404301-20210413-21DEL32-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour – 1 contre (M. DELTEIL) – 6 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE), décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

En report de fonctionnement (article 002), un excédent 12 752,13 €,
En report d'investissement (article 001), un excédent de 158 213,25 €.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 avril 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le 22 AVR. 2021